Conseil communal de Lausanne

Initiative :	INTERPELLATION
Titre :	Rumeurs d'une vente : quel avenir pour le Lausanne-Sport ?
Initiants :	Louis DANA et Valérie ZWAHLEN

Selon les informations révélées le 26 octobre 2026 par le média américain *The Athletic*, puis largement reprises par la presse romande, le groupe pétrochimique INEOS aurait engagé un processus de vente du Lausanne-Sport (LS). Après près de neuf ans sous sa direction, le bilan sportif demeure pour le moins discutable, notamment concernant la politique de transferts et les résultats de la première équipe, actuellement dernière de Super League. Cette perspective ajoute une incertitude supplémentaire à une situation déjà préoccupante.

L'avenir du LS concerne aussi les nombreuses personnes qui font vivre le club : son personnel, les jeunes en formation, les bénévoles ou les supporteurs. Une éventuelle vente soulève donc des questions essentielles sur le maintien des emplois, le financement du mouvement junior et la continuité des activités. Elle interroge également sur les ambitions d'un futur repreneur et sa volonté de construire un projet sportif durable, responsable, inclusif, ancré à Lausanne et dans sa région.

La préservation des intérêts de la collectivité constitue enfin un enjeu central. Le stade de la Tuilière, propriété de la Ville dont l'exploitation a été confiée au LS, doit rester en mains de la Ville de Lausanne et conserver son nom, sans *naming* commercial. Une éventuelle reprise du club doit préserver cette infrastructure publique et s'accompagner de garanties claires pour les finances communales.

Partant, ces considérations appellent les questions suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle été informée d'une éventuelle vente du Lausanne-Sport ? Le cas échéant, a-t-elle eu des contacts avec INEOS et la direction du club à ce sujet ?
2. Quelles démarches la Municipalité entend-elle entreprendre pour défendre le maintien des emplois et des conditions de travail du personnel du club et de ses structures de formation, notamment pour ce qui relève des équipes féminines ?
3. Comment entend-elle contribuer à préserver le financement et les activités du mouvement junior, ainsi que l'accès des jeunes à la pratique du football, indépendamment de l'avenir de la première équipe ?
4. La Municipalité s'engage-t-elle à maintenir le stade de la Tuilière en propriété de la Ville de Lausanne et à exclure toute cession de cette infrastructure dans le cadre d'une éventuelle reprise du LS ?
5. La Municipalité s'engage-t-elle à préserver le nom « Stade de la Tuilière » et à exclure tout *naming* commercial, y compris dans les accords conclus avec un éventuel repreneur ?
6. Quels risques un changement d'actionnaire ou un retrait d'INEOS ferait-il peser sur les finances communales et sur la continuité de l'exploitation du stade, au regard des conventions actuellement en vigueur ? En particulier, quelles garanties assurent le respect de l'engagement pris par INEOS de rembourser, en cas de revente du club, les modifications effectuées lors de la construction du stade ?
7. La Municipalité s'engage-t-elle à poursuivre, avec une éventuelle nouvelle direction du Lausanne-Sport, la concertation déjà engagée avec les représentants du club, du personnel, du mouvement junior et des supporteurs, afin de défendre un projet sportif durable, inclusif, ambitieux et ancré à Lausanne, notamment en matière de politique tarifaire, de développement du football féminin et de formation des jeunes ?

La conseillère soussignée et le conseiller soussigné remercient par avance la Municipalité pour ses réponses.

Lausanne, le 3 novembre 2026

Louis DANA

Valérie ZWAHLEN